

RECEVEUR PÉAGE - SUPERVISEUR PÉAGE

Fiche FAST n° **04-11-14** | (29/09/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : Perçoit le montant du péage autoroutier auprès des usagers et l'aide au niveau des voies automatique

TRAVAIL EN CABINE :

- Travaille le plus souvent assis dans une cabine climatisée
- Ouvre la vitre coulissante, prend le ticket de péage et le présente à la machine électronique qui affiche le montant à régler
- Prend l'argent de l'usager, lui rend la monnaie, ou débite sa carte de crédit
- Peut renseigner les automobilistes et régler des problèmes particuliers (paiement en devises, litiges)
- Transfère régulièrement les fonds par pneumatique afin de ne pas garder des sommes importantes en caisse ; en fin de poste transporte le restant de la caisse et récapitule les recettes sur écran
- Communique par interphone avec les autres cabines et la gare (receveur chef ou surveillant péage)

TRAVAIL SUR PLATEFORME DE PEAGE : VOIES AUTOMATIQUES

L'automatisation des péages se développant, le péager est amené à travailler de plus en plus fréquemment sur la plateforme de péage au niveau des voies automatiques, pour résoudre des problèmes avec les usagers ; remplacer les rouleaux de tickets et de facturettes ; transporter les coffres (monnayeur automatique), surveiller les passages « en force » de certains automobilistes.

il se déplace entre les différents îlots de péage (flux de circulation). S'occupe des voies tous paiements (VTP) en intervenant sur la détermination du gabarit du véhicule à partir d'une cabine dédiée.

Peut aussi être amené à remplacer un surveillant de péage au niveau du local de surveillance de la gare de péage en période de congés, ou de manque de personnel

Exigences

- Contact Clientèle
- Contrainte posturale : Position Assise Prolongée ; Position Debout Prolongée ; Position Accroupie ; Position Agenouillée ; Bras en Élévation ; Cou Extension Prolongée ; Toute Posture ; Penché en Avant : Contrainte posturale : position assise prolongée (cabine), travail debout (voies automatiques)
- Equilibre : agression verbale des usagers
- Horaire de travail : travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire de travail : travail posté 3x8h, 2x8h, en journée de plus en plus fréquemment (voies automatiques)
- Travail Proximité Voies Circulées
- Travail répétitif (mouvements répétitifs)
- Travail Milieu Isolé : Travail en milieu isolé (contact radio caméra petit péage l'automatisation des petits péages avec des voies tous paiements (VTP) supprime cette exigence)
- Travail seul : (équilibre neuro émotif)
- Vision adaptée au poste : vision de loin, vision de près

Accident du travail

- Chute de plain-pied, surface glissante : Chute de plain-pied : surface glissante, dénivellation (escalier accès au local de surveillance), encombrement (des ilots de péage)
- Port manuel de charge : coffre
- Renversement par engin/véhicule : Renversement par véhicule : voie circulée
- Violence physique: agression par usager : Violence physique : contact usager
- Risque routier : Déplacements sur différents sites : Risque routier : trajet

Nuisances

- Hypersollicitation des membres
- Manutentions et postures : Manutention manuelle de charges - Voir la fiche
- Bruit : sur plateformes de péage aux heures de pointe - Voir la fiche
- Gaz combustion/échappement : Gaz de combustion échappement : monoxyde de carbone, dioxyde d'azote sur des gares de péage mal ventilées (ventilation naturelle) pas de risque en cabines qui sont en surpression

Maladies professionnelles

- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57]
"Tableau MP INRS

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles